

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 2 AVRIL 2026

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, à Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, le jeudi 2 avril 2026 à 18 h 30 30.

Date de la convocation : 26 MARS 2026

	PRESENTS	ABSENTS	ABSENTS EXCUSES	POUVOIRS DONNES A
KONAYAO Serge, Maire	X			
GRANGEON Jacky, 1^{er} adjoint	X			
POLO Ludmila, 2eme adjointe	X			
GUITET José, 3eme adjoint	X			
GENEST Olivier	X			
RONDA William	X			
DEBIAIS Karine	X			
TESTARD Sandra	X			
POPIN Diane	X			
MIREBEAU Hélène	X			
BOUTILLET Nelly, conseillère déléguée	X			
DOUIAB Fouad			X	
EHRET Xavier	X			
MELLOUKI Anas, conseiller délégué	X			
LÉONE Léa	X			
Quorum : 8	14		1	

LEONE Léa est nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Désignation des commissions,
- Désignation des délégués au sein des syndicats
- Loyer de la maison communale
- Contrat SOREGIES 100 % point vert
- Questions diverses.

Avant la séance, une présentation du rôle du maire et les missions d'un conseil municipal sont rappelées à l'assemblée par la présentation d'un diaporama.

1

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 21 MARS 2026

Le procès-verbal de la séance du 21 MARS 2026 est adopté à l'unanimité.

2026-15 –INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

CREATION ET COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Le maire rappelle que conformément à l'article L2121-22 du Code général des collectivités territoriales, « le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres. Elles sont convoquées par le maire, qui en est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations.

Il vous est proposé de créer les commissions suivantes et leurs compositions, chargées respectivement des thèmes suivants ; les vice-présidents figurent en début de liste :

Solidarité, action sociale et emploi

MIREBEAU Hélène, TESTARD Sandra, GRANGEON Jacky

Hors conseil : BIGAUD Patricia, FILLON Geneviève

Intergénérationnel, jeunesse, capados et aînés

DOUAIB Fouad, DEBAIS Karine, MIREBEAU Hélène, LÉONE Léa, Ludmila POLO

Hors conseil : BIGO Mélissa, FOMBEUR Lionel, BOISSET Céline

Environnement

GUITET José, DEBIAIS Karine, EHRET Xavier, MELLOUKI Anas

Hors conseil : THEVENET Rémy, BELOUIN Roméo, CHAUVET Anaïs, NEDAUD Gérard.

Communication, vie associative et animation

BOUTILLET Nelly, MIREBEAU Hélène, POLO Ludmila, GRANGEON Jacky, RONDA William, LEONE Léa, MELLOUKI Anas, Sandra TESTARD

Hors conseil : ROY Angélique

Finances

POLO Ludmila, MIREBEAU Hélène, GENEST olivier, POPIN Diane, RONDA William, MELLOUKI Anas, Léa LEONE

Vie scolaire

POLO Ludmila, MIREBEAU Hélène, LEONE Léa, BOUTILLET Nelly, EHRET Xavier

Hors conseil : BIGAUD Patricia, BOUCHET Audrey, LEBault Amélie

Voirie et bâtiments publics

GRANGEON Jacky, MIREBEAU Hélène, GUITET José, EHRET Xavier, MELLOUKI Anas, William RONDA

Hors conseil : THEVENET Rémy, DARTHOUT André, BROUARD Jérôme, MEUNIER Jean-Michel.

Monsieur le Maire rappelle que les commissions préparent les décisions qui seront ensuite votées par le conseil municipal. Il demande également qu'un compte rendu de chaque réunion soit adressé au conseil municipal.

2026-16 – INSTITUTION ET VIE POLITIQUE DESIGNATION DES DELEGUES CNAS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune est adhérente au Comité National d'Action Social (CNAS) qui permet au personnel communal de bénéficier de prestations qui concourent à améliorer son quotidien et son épanouissement personnels.

Les instances siègent pour une durée de 6 ans. Conformément à l'organisation paritaire de l'association, il convient de désigner un élu et un agent qui seront délégués de la collectivité.

A l'unanimité, sont désignés :

1 – délégué ELU : GENEST Olivier

2 - délégué AGENT : CRONIER Suzanne

2026-17 – INSTITUTION ET VIE POLITIQUE DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT ENERGIES VIENNE

Vu l'article L 5211-7 du CGCT,

Vu l'arrêté inter-préfectoral n° 2023-DCL/BICL-016 en date du 28 décembre 2023, portant modification des statuts du Syndicat ENERGIES VIENNE,

Vu les statuts du Syndicat ENERGIES VIENNE en vigueur depuis le 1er janvier 2025,

Etant rappelé que la collectivité est adhérente du Syndicat ENERGIES VIENNE,

Considérant, à la suite des élections municipales et communautaires de 2026, la nécessité de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant de la collectivité au sein de la Commission territoriale d'Energie (CTE) du Syndicat ENERGIES VIENNE,

Considérant que, conformément aux dispositions du I de l'article L.5211-7 et de l'article L.5711-1 du code général des collectivités territoriales, la désignation des délégués des collectivités au sein des établissements publics de coopération intercommunale et des syndicats mixtes est effectuée, par principe, au scrutin secret,

Rappel du rôle du Syndicat ENERGIES VIENNE

Le Syndicat ENERGIES VIENNE fédère et optimise l'organisation et le développement du service public de l'énergie. Pour remplir ces missions, le Syndicat est à la tête du Groupe Sorégies, entreprises locales d'énergie qui jouent un rôle majeur dans le cadre de l'accélération des transitions énergétiques nécessaires dans les territoires. Depuis 2023, le Syndicat ENERGIES VIENNE a engagé la dynamique « Destination neutralité carbone » : viser, avec et pour l'ensemble des collectivités adhérentes, l'atteinte des objectifs de la Stratégie Nationale Bas Carbone.

Ses principaux programmes portent sur la rénovation énergétique des bâtiments publics, la performance de l'éclairage public (100% LED), le développement de la mobilité électrique (bornes de recharge), la fourniture d'électricité et de gaz naturel produits localement et à un prix maîtrisé (groupement d'achat).

Principales missions des représentants de la collectivité

- Electeur : peut se porter candidat et vote pour élire les membres du Comité syndical,
- Porte-parole de la collectivité pour les sujets liés à l'énergie et à la transition énergétique : fait remonter les sujets difficiles et les nouveaux besoins,
- Acteur de la politique du Syndicat : participe aux webinaires et séances d'information pour rendre compte aux autres élus des programmes mis en œuvre.

En conséquence, le Conseil municipal, décide, à l'unanimité,

- De renoncer à recourir au scrutin secret

- de désigner ses représentants pour siéger au sein de la Commission Territoriale d'Energie du Syndicat ENERGIES VIENNE de son territoire :

- **Monsieur MELLOUKI Anas, représentant CTE titulaire**
- **Monsieur EHRET Xavier, représentant CTE suppléant**

- prend acte, que ses représentants devront rendre compte régulièrement au conseil municipal des décisions et informations provenant du Syndicat ENERGIES VIENNE.

2026-18 – INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

DESIGNATION DES DELEGUES AU SIVOS JARDRES POUILLE TERCE

Suite au renouvellement général des conseils municipaux et conformément au statut du SIVOS, il convient de désigner 3 délégués pour représenter la commune au sein du comité syndical.

A l'unanimité, sont désignées :

- **POLO Ludmila**
- **LEONE Léa**
- **MIREBEAU Hélène**

Conseil d'école : POLO Ludmila

Désignation des représentants au Comité syndical _ Collège travaux publics

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu l'arrêté N°2016-D2/B1-054 en date du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural (SIMER) et en particulier son article 5.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la Commune est membre du SIMER (Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural) et que, conformément aux dispositions statutaires du Syndicat et à la suite du renouvellement général des Conseils municipaux, la Commune doit désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant appelé(s) à la représenter au sein du comité syndical _ collège « travaux publics ».

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal désigne 1 délégué et 1 suppléant au sein du comité syndical _ collège « travaux publics » du SIMER :

En qualité de délégué(s) titulaire(s)	En qualité de délégué(s) suppléant(s)
GRANGEON Jacky Référent incident déchet	GUITET José

INFORMATION ➔ Répartition des sièges pour le comité syndical _ collège « travaux publics » :

Le nombre de délégués est établi selon les modalités suivantes :

- > Un siège est attribué à chaque membre du Syndicat ;
- > Des sièges supplémentaires sont attribués selon la répartition fixée par le tableau ci-dessous :

COMMUNES	
Population municipale	Nombre de sièges supplémentaires
De 0 à 2 499	0
De 2 500 à 5 000	1
Plus de 5 000	2

EPCI	
Population municipale	Nombre de sièges supplémentaires
De 0 à 24 999	1
De 25 000 à 49 999	2
De 50 000 à 99 999	3
De 100 000 à 149 999	4
Plus de 150 000	5

Autres collectivités	Nombre de sièges supplémentaires
Département	2

2026-20 - FINANCES LOCALES LOYER DE LA MAISON COMMUNALE

Les travaux de rénovations de la maison communale située au 5 Place Raphael Guillon vont se terminer prochainement.

La commune fera établir par un organisme agréé les diagnostics réglementaires.

Aussi, Monsieur le Maire propose de mettre à la location ce logement de type 4 dès qu'il sera totalement achevé. Il convient de fixer un montant de loyer qui sera appliqué, hors charge.

Considérant que le logement n'est pas totalement équipé au niveau de la cuisine, de la salle de bain, qu'il convient de refaire l'électricité, les sols et parquet, le conseil municipal décide de ne pas fixer le loyer maintenant. La décision est donc reportée.

Une visite des locaux et des bâtiments communaux sera organisée.

2026-21 - FINANCES LOCALES CONTRAT SOREGIES 100% POITOU'VERT

L'offre SOREGIES Poitou Vert 100% dont bénéficie la commune pour ses bâtiments, hors salle des fêtes, arrive à échéance le 1^{er} avril 2026.

Cette offre fournit une électricité entièrement issue des parcs producteurs d'énergie renouvelable du territoire.

C'est 100 % de l'équivalent de la consommation électrique qui est directement produit à partir d'énergies renouvelables locales. Cette énergie verte est produite, soit par des centrales dont SOREGIES a l'exploitation, soit par des installations régionales de producteurs

partenaires à qui SOREGIES achète en direct l'énergie. Cela permet ainsi le soutien immédiat des ENR sur notre territoire.

L'électricité renouvelable distribuée 100 % en circuit court permet de proposer un tarif avantageux à -6% du tarif réglementé de vente (TRV) sur l'abonnement et le kWh.

Les options tarifaires proposées sont Heures pleines – Heures creuses, Tempo et Base.

Les offres de prix sont indexées en fonction de l'évolution du TRV.

Par 1 abstention et 13 pour, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat et tout autre document relatif à ce contrat avec SOREGIES, pour une durée d'un an.

INFORMATION

Dans le cadre de l'installation des nouveaux conseils municipaux, **un délégué à la Défense** et **un correspondant Incendie et Secours** sont désignés par arrêté du maire ; il s'agit respectivement de Serge KONAYAO et de José GUITET.

QUESTIONS DIVERSES

Commission des finances

Elle se réunira le mardi 21 avril à 18h30 à la Mairie afin de préparer le vote du budget fixé le jeudi 30 avril.

Installation de poteaux pour la fibre à la Mastalière et Bois de Gond St Julien l'Ars

Le projet prévoit la pose de 257 poteaux le long des chemins ruraux pour raccorder les 2 villages ce qui a été refusé par les deux communes. Une réunion est prévue le vendredi 10 avril où il sera préconisé avec les opérateurs un enfouissement de la ligne.

Renforcement de la ligne Sorégies rue de l'Ormeau et lotissement de la Chagneraie et de la Crue

Le manque de puissance dans le secteur nécessite l'installation d'un transformateur à la place des bacs poubelles. Une réunion est prévue le jeudi 9 avril à 10 h avec les opérateurs et GP.

Coupure Eau potable le 31 mars et le 1er avril à Pressec.

Aucune fuite n'a été constatée par Eaux de Vienne. Des sondages sont en cours au niveau du rond-point de Pressec qui nécessitent d'utiliser beaucoup d'eau.

Chemin du Chilloux

Le chemin sera remis en état après la fin du chantier d'exploitation forestière par l'entreprise.

Association ABELocales

Des actions en collaboration avec la commission environnement seront organisées comme chaque année. Le coin « biodiversité » créé au centre commercial du Leclerc sera inauguré prochainement.

Communication

Les mises à jour des supports de communication (Facebook, site, panneau d'affichage) ont été effectuées, non sans difficulté.

Fête de la St Jean

Kristel et compagnie pour le spectacle et Les Duarig's pour la musique ont été réservés pour l'animation du samedi 20 juin.

dépôt de bois (en face Jubert)

Le bois est stocké en attente d'être enlevé par l'entreprise forestière.

Remplacement du Docteur

Il devient difficile de trouver des remplaçants au cabinet médical. Il est possible de contacter le 15 pour être mis en relation avec un médecin généraliste. Monsieur le Maire annonce qu'il prévoit de rencontrer le Dr de Jardres, très prochainement.

Panneaux de rue manquants à Servouze et Vieux Servouze

A voir avec les services techniques. Ces panneaux avaient déjà fait l'objet de vol et avaient été commandés. Les ronds-points au niveau des transports JUBERT et de la Carte mériteraient d'être améliorés. Ils sont situés hors agglomération et sont de la compétence du Département.

Ecole

Formation de 2 agents sur le harcèlement. La fermeture de classe est à prévoir pour la rentrée de 2027 vu la baisse des effectifs. Au même titre que l'école, un exercice incendie sera prévu sur une période périscolaire.

Monsieur le Maire indique la possibilité de faire **une carte « élu »**. La démarche sera faite pour l'ensemble du conseil municipal.

Demande une présence des élus lors des manifestations sur la commune

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h.

Le secrétaire,
LÉONE Léa

Le maire,
Serge KONAYAO